TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 68 Le numéro 5 centimes SAMEDI 22 MARS 1902

Administration et Rédaction
13, GRAND'RUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces La ligne	Réclames La ligne
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Étranger,	25 »	— »

Fête du B. Nicolas de Flüe

Nouvelles du jour

On trouvera plus loin les réponses que M. Delcassé a faites hier au Sénat français sur les différents points soulevés dans la discussion du budget des affaires étrangères.

Venant après la déclaration de la Russie et de la France, en date du 16 mars, concernant le traité anglo-japonais, ce discours est la continuation d'un optimisme concerté entre les deux puissances.

Le *Messager du Gouvernement* russe a fait précéder cette déclaration par un communiqué officiel où l'on confirme que la Russie ne saurait être que tout à fait contente de la convention anglo-japonaise.

Il y a pourtant, dans la déclaration de la France et de la Russie, un passage final qui montre que ces deux puissances, ou au moins la Russie, ont une idée de derrière la tête, c'est celui où il est dit que, si des troubles en Chine devenaient une menace pour les intérêts russes ou français, elles prendront les moyens pour assurer la sauvegarde de ces intérêts. Cela peut signifier tout ce qu'on veut et, entre autres, que la Russie ne se dessaisira pas de la Mandchourie.

***

La *Patrie* de Paris avait annoncé, il y a quelque temps, le prochain retour du général Gallieni, gouverneur de Madagascar, à cause des difficultés qu'il a rencontrées pour mener à bonne fin la mission qui lui avait été confiée et au service de laquelle il avait mis toute son *intelligence et son activité*.

Le bruit a été naturellement démenti par les organes officieux. Aujourd'hui, la nouvelle se vérifie. Le général Gallieni rentre en France. Il arrivera en mai.

***

Les morts vont vite, dit-on. Les généraux, dans l'armée allemande, ne vont pas moins vite. Guillaume II, en six semaines, directement ou indirectement, a donné à plusieurs les douceurs peu désirées de la retraite.

Le général Finck de Finckenstein, âgé de soixante-cinq ans, commandant le 1er corps, peu favorisé pendant les manœuvres dernières, très compromis, d'ailleurs, par le procès de Gumbinnen et l'affaire du duel d'Insterburg, est remplacé par le général Von der Goltz, un éminent écrivain militaire, l'auteur de la *Nation armée*, de *Rossbach et Iéna* et de *plusieurs autres ouvrages* d'égale valeur. Von der Goltz a été le réorganisateur de l'armée turque, et comme il ne passe pas pour très commode, on l'appelle « Von der Goltz pacha ». Il a cinquante-neuf ans.

Le général de Bülow, commandant le 14e corps, à Carlsruhe, est parti à 65 ans et a été remplacé par le général de Bock et Polach. Celui-ci commandait, depuis cinq ans, la garde prussienne.

Le général de Kessel, qui a remplacé M. de Bock et Polach à la tête de la garde, a 56 ans. Aide de camp personnel de Guillaume II depuis 1883, c'est-à-dire depuis son grade de chef de bataillon, *il est très en faveur auprès de* l'empereur, et celui-ci ne se sépare jamais de lui, même pendant ses voyages en Norvège.

Le général de Lentze, commandant le 17e corps, un homme dont la grossièreté de langage est devenue proverbiale dans l'armée allemande, prend sa retraite à 70 ans. Il sera, dit-on, remplacé par M. de Lignitz, le commandant actuel du 3e corps, lequel fera place au prince Léopold de Prusse, le fils du fameux *Prince rouge* (Frédéric-Charles) et le beau-frère de Guillaume II, avec qui, *d'ailleurs, il a déjà maintes fois eu* maille à partir. Le prince Léopold, qui a épousé la princesse Louise-Sophie de Schleswig-Holstein, sœur de l'impératrice Victoria-Augusta, n'a que 36 ans.

Enfin, le général de Falkenhausen, commandant le 13e corps wurtembergeois, se retire aussi, bien qu'âgé de cinquante-sept ans seulement. On ne dit pas encore par qui il sera remplacé.

On annonce la retraite de plusieurs généraux gouverneurs de places fortes et d'un certain nombre de divisionnaires.

Place aux jeunes !

***

En Italie, la grève des chemins de fer est à peine terminée que les grèves commencent dans les campagnes. Les paysans se sont ligués en Fédérations sous un nom quelconque, et posent, en nom collectif, leurs conditions aux propriétaires du sol. *Ceux-ci voudraient s'entendre* avec leurs métayers, mais non pas traiter avec des délégués qu'ils ne connaissent pas.

Les paysans ont tenu bon, et, en certains endroits, ils ont fait savoir aux propriétaires qu'à partir du lendemain de l'avis, ils se retiraient dans leurs maisons et que les propriétaires pouvaient conduire eux-mêmes leurs bestiaux à l'abreuvoir s'ils ne voulaient *point les voir mourir de soif*.

***

On a découvert en Belgique des gisements houillers d'une richesse considérable.

Les industriels du pays auraient voulu les voir convertir en concessions. De puissants consortiums étaient déjà formés. Un sénateur demande au gouvernement de se montrer plutôt avare de concessions et de n'en accorder que le strict nécessaire, exception faite pour l'inventeur du trésor, à qui l'on pouvait faire largement la part belle. On propose à l'Etat de retenir pour lui une zone importante et d'en faire l'exploitation nécessaire pour la consommation des chemins de fer. Cette motion a des chances très sérieuses d'être adoptée. Le Conseil des mines, consulté, vient d'émettre un avis favorable. Ce serait *ainsi la première application en Belgique* de la socialisation des charbonnages.

***

Une crise ministérielle vient d'éclater en Serbie. Le club du parti du gouvernement *avait donné mardi au gouvernement* un vote de confiance dans la question du budget. Par contre, dans la séance de la Skouptchina de mercredi, une proposition du ministre de la justice a été repoussée. Le ministre a donné sa démission et le cabinet tout entier a décidé de le suivre dans sa retraite. Des négociations sont actuellement en cours avec les délégués du club, qui font tout leur possible pour amener le ministère Vouitch à rester en fonctions. On croit que les difficultés seront aplanies.

***

L'*Information* de Vienne apprend de Cettigne que cette ville est le théâtre d'une activité militaire anormale. Le prince Nicolas a de fréquents conciliabules avec son état-major; le palais est rempli d'officiers à toute heure du jour et de la soirée. L'opinion publique est *persuadée que le Monténégro est à la* veille d'une guerre.

Le prince se trouve depuis quelques jours à Rijcka, ville frontière, où il recevra, affirme-t-on, les visites de députations que lui envoient les villes d'Albanie, notamment Scutari, Gjakovitza et Hoté. Il s'est fait suivre par plusieurs voitures qui contiennent des présents pour les notables albanais. Le fameux chef albanais Sokol-Batza a reçu de lui un sabre de gala et une importante somme d'argent.

On croit à Vienne que le prince prépare effectivement une entreprise; mais contre qui ?

***

La Porte vient d'ordonner la mobilisation immédiate d'un corps d'armée de 35,000 hommes, qui sera chargé à la moindre alerte de réprimer les soulèvements qui se préparent en Macédonie et en Albanie.

Personnellement, le Sultan est disposé à octroyer certaines réformes à ces deux provinces, et une Commission de hauts fonctionnaires ottomans, musulmans ou chrétiens, sera incessamment formée pour cet objet.

***

M. Morgan, membre du Sénat américain, a présenté mercredi à cette assemblée les rapports de la majorité et de la minorité de la Commission du canal isthmique sur la question de la *validité des titres de propriété de la* nouvelle Compagnie du canal de Panama et son droit de céder ses travaux aux Etats-Unis pour une somme de 40 millions de dollars. Les objections de la majorité aux titres de propriété de la Compagnie nouvelle sont basées principalement sur les relations existant entre la Compagnie et les gouvernements français et colombien. La minorité, par contre, admet la validité des titres de la Compagnie et déclare qu'ils sont libres de toute complication.

M. Zanardelli et le divorce

La Chambre italienne a accordé samedi un vote de confiance au cabinet Zanardelli, après un débat de trois jours clôturé par un discours du président du ministère. La partie la plus remarquée de ce discours était consacrée à la question du divorce. Répondant au député M. Gavazzi qui lui reprochait d'introduire le divorce dans la législation italienne pour complaire à l'extrême-gauche, M. Zanardelli a rappelé que, en 1883 déjà, il avait présenté un projet *sur la même matière*.

M. Gavazzi n'aura probablement pas été convaincu par cet argument. Il est très vrai que M. Zanardelli, alors simple député et au début de sa carrière politique, avait trouvé bon d'attirer l'attention sur lui, en 1883, en proposant, par voie d'initiative parlementaire, un projet de loi sur le divorce. Mais quatre ans après, M. Zanardelli devint ministre de grâce et justice; il conserva ce portefeuille depuis le 4 avril 1887 jusqu'au 6 février 1891. Pensa-t-il au divorce pendant ces quatre années ? Pas le moins du monde. Y pensa-t-il pendant les quelques mois où il fit partie, *comme garde des sceaux, du cabinet* Rudini (14 novembre 1897-26 juin 1898)? Pas davantage. Il ne s'est rappelé l'antécédent de 1883, que lorsqu'il s'est trouvé à la tête d'un ministère composé en majorité d'éléments radicaux et socialistes, et qui ne peut vivre sans l'appui des voix de l'extrême-gauche. M. Zanardelli n'a fait que se mettre à la remorque des députés socialistes Borciani et Berenini, auteurs d'un projet sur le divorce soumis à la Chambre par voie d'initiative. M. Gavazzi avait donc raison d'affirmer que, dans la question du divorce, le cabinet se traînait dans l'ornière tracée par les partis avancés.

M. Zanardelli a fait une autre déclaration encore plus grave, encore plus contraire à la vérité. Nous la traduisons du compte rendu officiel :

L'agitation provoquée par le Vatican sur la question du divorce est, croyez-le bien, dirigée moins contre le divorce que contre l'Etat. (Vifs applaudissements.) Et il n'est pas permis de penser autrement, si l'on se souvient que, lorsqu'un projet semblable fut discuté en France, la curie romaine ne souleva aucune objection, et même lorsque cette nation eut des gouvernements cléricaux, la curie ne demanda jamais que la loi fût modifiée dans un sens restrictif; or, la loi française est appliquée avec une extension qui n'est certainement pas dans nos intentions.

M. Zanardelli s'est trompé, s'il a voulu parler de la loi de divorce introduite par la première Révolution française; car cette loi fut abrogée, à la demande du Saint-Siège et des catholiques, dès qu'un « gouvernement clérical » eut remplacé les régimes issus de la Révolution, c'est-à-dire dès les débuts de la Restauration.

M. Zanardelli a commis une erreur tout aussi grave, s'il a voulu parler de la loi sur le divorce, promulguée le 29 juillet 1884, et qui régit actuellement la France. On commença à parler de cette loi en 1882, et l'année suivante, les Chambres furent saisies de deux *projets, l'un rétablissant le divorce*, l'autre soumettant les étudiants ecclésiastiques au service militaire.

Le Pape n'eut pas plus tôt connaissance officielle de ces projets, qu'il écrivit à M. Jules Grevy, président de la République, une lettre datée du 12 mai 1883, et dont voici quelques passages :

« Nous ne pouvons pas Nous dispenser de vous signaler, Monsieur le Président, *un autre grave péril qui semble* peser sur l'Eglise catholique en France.

« Nous voulons faire allusion à deux projets de loi, qui ont rapport, l'un à la sainteté du mariage, l'autre au service militaire obligatoire pour le clergé.

« Le tact politique et la sagesse des hommes qui sont au pouvoir ne permettront certainement pas que de tels projets, présentés pas des personnes hostiles à l'Eglise et au vrai bien de la société, deviennent partie intégrante de la législation d'un pays qui, dans le cours des siècles, a eu tant à cœur l'harmonie et la stabilité de la famille, principe et fondement de force et de prospérité pour *l'Etat, d'un pays qui veut protéger et* garantir la formation de son clergé patriotique....

« Nous ne pouvons pas croire que, s'écartant de ces antiques et nobles traditions, on veuille introduire en France une modification dans la nature et dans le caractère du mariage, modification qui serait contraire aux doctrines dogmatiques de l'Eglise catholique, doctrines qui ne peuvent pas être changées, parce qu'elles ont été établies par son divin Fondateur; en outre, cette modification a produit les plus tristes résultats dans les pays non catholiques qui l'ont adoptée. Il est certain que ces pays ont eu, pour ce motif, à déplorer une augmentation dans les désordres de famille, l'abaissement de la femme, un préjudice très grave causé aux enfants, le relâchement de la société domestique, et la corruption croissante des mœurs, »

Après la promulgation de la loi sur le divorce, faite le 29 juillet 1884, le Saint-Siège fit remettre à l'ambasade française près le Vatican une autre lettre où était rappelée l'Encyclique *Arcanum Genus* et la copie de la lettre envoyée l'année précédente à M. Grevy. Il y était déclaré que le rétablissement du divorce en France n'offensait pas seulement la conscience religieuse de la nation, mais *qu'elle introduisait une contradiction* monstrueuse entre les devoirs du chrétien et les devoirs du citoyen.

En outre, la Congrégation de l'Inquisition envoya, le 25 juin 1886, à tous les évêques de France, une lettre portant interdiction aux magistrats et aux avocats de prononcer ou de réclamer des tribunaux une sentence en opposition avec le droit divin et ecclésiastique. Déjà le 27 mai de la même année, un décret de la même Congrégation avait défendu aux maires de procéder à un nouveau mariage d'époux divorcés, et *aux officiers de l'état-civil de publier* et de transcrire sur les registres les sentences de divorce.

Il est difficile de croire que M. Zanardelli ignorât ces divers actes de la curie romaine; ils sont connus de tous les juristes et de tous les hommes politiques. Le professeur Polacco les signale dans un opuscule récent. Bien que juif, il combat énergiquement l'idée d'introduire le divorce en Italie. Un autre professeur, M. Bruni, de l'Université de Padoue, est, lui, favorable à l'institution du divorce, ce qui ne l'empêche pas de déclarer ce qui suit : « L'Eglise a pris en France une position digne, mais calme, de protestation. »

Faut-il croire que le président du cabinet a sciemment voulu tromper la Chambre des députés ? C'est probable. Il n'est pas seul à fouler aux pieds la vérité avec cette désinvolture. Nous avons remarqué, en maints journaux, depuis quelques mois, l'assertion mensongère répétée par M. Zanardelli. C'est devenu presque un lien commun, d'affirmer que le Pape manque de fermeté *vis-à-vis du gouvernement français. On* vient de voir qu'il n'en est rien, dans le cas spécial qui nous occupe. Le Vatican aurait pu difficilement manifester avec plus de force son blâme contre la loi du divorce. Mais la curie romaine a traité cette affaire avec son habituelle dignité et sa grande prudence; elle a su admirablement allier les convenances diplomatiques avec l'énergie des condamnations.

Revue suisse

Autour d'une indiscrétion. — *Les droits du* journalisme. — Le reportage dans les sphères fédérales. — M. Zemp et la presse. — Au Grand Conseil de Berne. — Echec à M. Gobat.

L'ukase rendu contre M. le Dr Bovet, correspondant de la *Revue*, fait du bruit. *Il est généralement désapprouvé par les* collègues du journaliste excommunié et nous savons que le Comité de la Société de la presse fédérale va s'occuper de cet incident, qui intéresse la dignité professionnelle de la corporation.

Sans doute, *l'indiscrétion* commise peut avoir une grave portée; elle met surtout dans une situation très délicate le ministre du royaume d'Italie auprès de la Confédération suisse. Et dans quelle posture le Conseil fédéral lui-même ne se trouve-t-il pas vis-à-vis de M. Silvestrelli, qui devait compter absolument sur le mystère dont s'entourent d'ordinaire les Chancelleries ! Il est de tradition que ces conflits diplomatiques se règlent entre quatre yeux. C'est à peine si l'on en trouve des traces dans le rapport de gestion, sorte de Livre bleu que le Conseil fédéral distribue aux Chambres de longs mois après l'événement.

A ce point de vue, la mesure de rigueur qui frappe M. le Dr Bovet est une satisfaction donnée au représentant du Quirinal. Aussi bien, cette fois, la Chancellerie fédérale a tenu à faire la plus grande publicité autour de son avatar. Toute la Suisse sait aujourd'hui qu'on ne déchire pas en vain le voile impénétrable derrière lequel se lient et *se dénouent les trames internationales*.

Mais, à l'étranger, personne ne comprendra qu'un journaliste puisse être atteint d'une mesure disciplinaire pour avoir envoyé une primeur à son journal. Imaginez-vous un reporter du *Figaro* ou du *Matin* se voyant fermer les portes du Palais-Bourbon pour avoir utilisé un renseignement inédit ! Ce serait inouï. S'il s'agissait de la divulgation d'un secret d'Etat de nature à compromettre la sécurité de la République, passe encore, car il y aurait là délit de haute trahison. Ici, on l'avouera, ce n'est pas le cas. Tout au plus, pourrait-on reprocher au journaliste trop bien informé d'avoir créé des ennuis au Conseil fédéral. Mais alors il faudrait rechercher la source première de l'information. Un reporter n'est pas un fonctionnaire et n'a pas de compte à rendre de ses actes, si ce n'est devant les tribunaux.

Il est vrai que les journalistes de la ville fédérale jouissent, au Palais, de certains avantages dont il convient de tenir compte. Ils y ont leur bureau et ils reçoivent officiellement les communications qui peuvent intéresser le public. La Chancellerie fédérale, il faut le reconnaître, est large et prévenante envers les représentants de la presse. Il n'en fut pas toujours ainsi ; le prédécesseur de M. Bovet à la correspondance de la *Revue*, M. Auguste Meylan, nous racontait parfois, en son style original, les débuts pittoresques du journalisme au Palais fédéral. Mais, depuis quelques années, les relations entre le monde officiel et le monde de la presse se sont bien améliorées.

Parmi les 36 journalistes qui sont actuellement « accrédités auprès de la Confédération », *s'il nous est permis de nous servir* de cette expression diplomatique, quelques-uns ont le privilège de fréquenter personnellement l'un ou l'autre conseiller fédéral. C'est là, on le comprend, un foyer d'information plus intéressant et plus frais que le tuyau banal où coule la prose officielle transmise par les huissiers. Ce rôle de confident et de familier n'est pas donné à tout le monde. L'un ou l'autre correspondant remplace cette faveur en ayant soin de se placer sur le passage des conseillers fédéraux à la sortie des bureaux, avec des questions toutes prêtes, ou bien en pénétrant dans les antichambres et secrétariats, dans les salles de Commissions, etc. Cela demande beaucoup de persistance et une âme résolue à supporter toutes les rebuffades. On attrappe ainsi quelques miettes de la table des secrets olympiques. Mais ce système ne vaut pas une bonne conversation entre la poire et le fromage.

Hâtons-nous de dire que, de tous les conseillers fédéraux, le moins *interviewable* c'est M. Zemp. Sous ce rapport, les correspondants de la presse conservatrice ne peuvent guère se vanter de commettre des indiscrétions. Ils doivent même quelquefois s'en remettre à la complaisance des adversaires pour obtenir des renseignements de Commissions où siègent des membres de la droite.

Par une malchance vraiment impayable, il a fallu que ce fût justement M. Zemp qui fût victime de l'indiscrétion de la presse. En sa qualité de président de la Confédération, ce magistrat dirige actuellement les affaires du Département politique. Il a donc *traité, comme tel, avec le ministre d'Italie.* On conçoit le sentiment de vive irritation qu'il a dû éprouver en voyant mettre au jour les actes les plus secrets de son administration, et cela dans une question qui réclamait beaucoup de doigter et le moins de bruit possible !

***

Dans la session du Grand Conseil bernois, close hier, M. Dürrenmatt a obtenu plusieurs succès notables. Sans compter les amendements qu'il a fait introduire dans le projet de loi sur les chemins de fer, il a réussi à mettre en échec M. Gobat, directeur de l'Instruction publique. On se rappelle les incidents soulevés, au mois de février, par l'interpellation scolaire du député de Herzogenbuschsée. M. Gobat se trouvait alors absent. M. Dürrenmatt transforma son interpellation en une motion où il demandait : 1° L'agrandissement de l'Ecole normale de Hofwyl ; 2° le retrait de l'ordonnance de M. Gobat instituant des bourses de 600 fr. pour la formation gymnasiale des aspirants-instituteurs.

Cette motion a été débattue, mercredi, en présence de M. le Directeur de l'Instruction publique. Malgré l'opposition de M. Gobat, elle a été adoptée à une grande majorité, avec une légère modification rédactionnelle proposée par M. Grieb, de Berthoud.

Ce vote est dû principalement à l'appoint des éléments campagnards qui ne voient pas de bon œil les projets tendant à supplanter l'Ecole normale de Hoffwyl pour transférer la culture des instituteurs dans le domaine citadin et universitaire.

ÉTRANGER

La politique étrangère au Sénat français

Paris, 20 mars.

M. Millaud a pris la parole sur le budget des affaires étrangères. Il demande au ministre quelle est la situation en ce qui concerne l'Alliance franco-russe et l'accord franco-italien. Il parle de la question marocaine, et, passant à la question d'Orient, fait allusion à la note franco-russe. Il demande si l'action française sera affranchie de toute entrave. Abordant ensuite la question de la guerre sud-africaine, il demande, mais sans insister, ce qui a été fait pour les Français prisonniers à Ceylan ou à Sainte-Hélène, rappelant qu'une question identique a été posée au Reichstag allemand.

M. Gotteron demande s'il est vrai, comme le dit la *Westminster Gazette*, que le gouvernement français ait décliné les offres du gouvernement allemand en vue d'une entente commune pour la protection du domaine colonial portugais.

M. Delcassé, interrompant : « Cela est absolument inexact. »

M. Gotteron maintient son dire. Puis M. Delcassé faisant observer qu'il n'a pas été prévenu de la question de M. Gotteron, ce dernier déclare qu'il usera de son droit et persiste dans ses affirmations. Il invoque à l'appui de son dire des articles de la *Fortnightly Review* d'où il ressort que des propositions d'entente avaient été faites à M. *Hanotaux par le comte de Munster et que* les pourparlers suspendus puis repris avec M. Delcassé n'ayant pas abouti, l'Allemagne s'est tournée vers l'Angleterre.

M. Gotteron parle ensuite de la note franco-russe, qui vient d'être publiés et qui montre l'extension de l'Alliance franco-russe répondant à la créance d'une nouvelle Duplice. *Il voudrait savoir si la France possède* les ressources militaires et navales nécessaires pour faire face aux exigences de cette situation nouvelle.

M. d'Aunay regrette que le Parlement ne soit pas tenu au courant de la situation diplomatique, comme c'est l'usage en Angleterre ; *il demande que les droits de la* France à Terre-Neuve soient sauvegardés.

M. Delcassé s'écrie : « Il n'y a pas pour la France de question de Terre-Neuve. »

M. Guérin pose au ministre une question relative aux porteurs de la Dette portugaise.

M. Delcassé répond qu'un accord est intervenu récemment, par lequel le gouvernement portugais accroît de 50 % l'intérêt qu'il sert aux porteurs. Répondant à M. Gotteron, M. Delcassé dit que les incidents à la frontière marocaine sont une simple affaire de police. Puis, abordant la question de l'accord franco-italien, le ministre déclare qu'il y a lieu de se féliciter du sentiment de cordiale confiance existant entre la France et l'Italie. Des deux côtés, il y a eu effort pour faire disparaître les malentendus. Aucune cause grave n'exige que la France et l'Italie vivent en état d'hostilité et cette constatation a été faite des deux côtés des Alpes. Il faut maintenant, pour assurer un long *avenir à ces relations, mettre la politique* générale de plus en plus en harmonie avec l'esprit qui a présidé à ce rapprochement.

Quant au traité anglo-japonais, on a demandé à M. Delcassé ce qu'il contient.

Le ministre répond qu'il n'y est rien dit dont la France ait à prendre ombrage. Les contractants veulent assurer le respect de l'intégrité de la Chine ; puis une autre question examinée dans le traité est celle dite de la porte ouverte. M. Delcassé rappelle qu'au mois de novembre 1899 il a demandé lui-même l'application de ce principe. Les éventualités envisagées par l'Angleterre et le Japon s'imposent à la prévision de toutes les puissances. Les faits, notamment le débarquement des troupes françaises en Chine, montrent que la France est toujours *préoccupée de tout ce qui pourrait menacer* ses intérêts en Extrême-Orient.

« Nous ne pouvons, dit le ministre, qu'exprimer notre satisfaction des principes proclamés dans l'accord anglo-japonais. A la suite de cet accord sont tombées les dernières résistances à la politique des alliances ; on reconnaît partout aujourd'hui la nécessité de contracter des alliances. Si à la communauté d'intérêts on ajoute la communauté de sentiments, le fond de l'alliance est le plus solide qui soit : c'est là, dit M. Delcassé, le secret de la force de notre alliance avec la Russie. Cette alliance doit durer parce qu'elle réunit toutes les conditions de durée. C'est là ce que signifiait la seconde visite du czar en France, c'est ce qui signifiera le second voyage du Président de la Républi que portant à notre allié les salutations cordiales de la France. »

Répondant à la question relative aux prisonniers français à Sainte-Hélène et à Ceylan, M. Delcassé déclare que tous ces prisonniers ont été remis en liberté.

La discussion générale est close.

Graves émeutes en Russie

Des dépêches privées de Saint-Pétersbourg apprennent que des troubles graves se sont renouvelés l'autre soir. Une bande de 1500 personnes, composée en majorité d'ouvriers, a parcouru les quartiers riches en brandissant des drapeaux rouges et en proférant des cris de mort.

Les manifestants furent dispersés non sans efforts, *par la police et par la gendarmerie*, qui s'emparèrent des drapeaux et arrêtèrent les meneurs de la manifestation.

Dans cette bagarre, six personnes ont été blessées grièvement.

Affaires de Turquie

On télégraphie de Constantinople au *Temps :*

Boris Sarafof, le président de l'ancien Comité macédonien, ferait passer, dit-on, secrètement de Bulgarie, où il se tient caché, des bandes armées en Macédoine afin de provoquer un soulèvement au printemps.

Plusieurs ambassadeurs, ceux de Russie et d'Angleterre notamment, ont fait à ce sujet des démarches auprès de la Porte et lui ont conseillé de prendre les mesures pour disperser et refouler ces bandes de Macédoniens, mais sans exciter le fanatisme des musulmans dont les chrétiens paisibles seraient surtout victimes.

Tevfik aurait répondu que la Turquie avait des troupes régulières suffisantes en Macédoine pour empêcher tout soulèvement.

Le voyage du Schah en Europe

Le ministre de Perse à Rome vient de communiquer au ministère des affaires étrangères l'itinéraire que suivra le Schah dans son prochain voyage en *Europe qui* durera du mois d'avril au mois de septembre.

Le souverain quittera Téhéran le 7 avril ; il se rendra directement à Rome, de Rome à Berlin, et de Berlin à Contrexeville où il compte faire une saison du 3 juin au 12 juillet.

Le Schah se rendra ensuite à Londres, puis fera une saison d'une quinzaine de jours à Carlsbad avant de retourner à Téhéran.

Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Berlin, 17 mars.

Le Reichstag a pris ses vacances de Pâques. Il était entré en session le 26 novembre dernier. Si l'on établit le bilan de son activité pendant ces quatre mois, on ne peut se défendre d'un pénible sentiment : le parlementarisme descend avec une rapidité effrayante la pente de la décadence. Ce phénomène, sans doute, n'est pas particulier à l'Allemagne ; on le constate dans tous les pays régis par le système parlementaire. On sait ce qui se passe à la Chambre française ou à Montecitorio. Les faits et gestes du Parlement autrichien sont fameux. Et le Sénat américain nous a offert le spectacle d'une séance de boxe épique entre les honorables Tillmann et Mac Laurin, exploit qui valut à M. Tillmann d'être exclu des invitations lancées par la Maison-Blanche pour le dîner de gala donné en l'honneur du prince Henri. Heureusement, le *Reichstag* n'en est pas encore venu aux séances de pugilat ni aux dialogues poissards. Mais aussi, c'est à peu près la seule bonne note qu'on lui puisse décerner. En effet, en dehors du budget, le Reichstag n'a pas fait la moindre besogne digne de mention pendant ces quatre mois de session ! Le temps précieux des séances a été gaspillé en discours interminables, en discussions stériles sur des questions pour la plupart oiseuses, sans portée pratique.

On me citera peut-être l'adoption de la motion Lenzmann contre le duel ? — Mais y a-t-il quelqu'un qui croie sérieusement que cette *manifestation parlementaire en*rayera le moins du monde la manie des duels ? Il est bien plutôt à craindre que l'insuffisance avec laquelle le sujet a été traité ne produise sur l'opinion un effet contraire. Oh ! je sais bien que Messieurs les parlementaires ont trop bonne opinion d'eux-mêmes pour en convenir. Chacun d'eux se tient à part soi pour un Jupiter tonnant. Mais, comme disait l'ancien : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Vérité inutile à dire, d'ailleurs, car elle ne corrigera pas nos députés de leur verbosité ; comment condamner tant de petites lumières à rester sous le boisseau ? Et puis, il faut bien faire *monnaie politique de tous ces trésors* d'éloquence.

C'est quand on met en parallèle ces microscopiques préoccupations avec les graves problèmes de la crise économique actuelle, crise qui n'a même pas encore atteint son maximum d'acuité, que l'on mesure dans toute son étendue la courbe descendante du parlementarisme. D'un côté, un conflit économique dont l'issue, étant donnée l'irréductibilité des principes en présence, aura une influence décisive sur le développement intérieur de l'Allemagne et sur ses relations extérieures — et de l'autre un Parlement occupé à fendre les cheveux en quatre et à *se perdre dans les infiniment petits, manie* qui rappelle les plus mauvais jours du *Spiessbürgerthum* allemand : voilà l'affligeant contraste qui s'offre à l'œil de l'observateur. Et avec cela, ces politiciens épiciers vous ont des phrases sonores sur la politique mondiale, dont l'effet est d'un comique irrésistible, comme un propos qui détonne avec les ordinaires préoccupations et les intimes visées de celui qui le profère et qu'on lance dans la conversation parce qu'il est de bon ton de paraître informé de certaines choses et qu'il faut bien rappeler, de temps à autre, son titre de *civis romanus.*

Tout cela n'est que pour la parade. Parlez-moi, en revanche, de la grave question de l'alimentation dans les maisons de santé de Berlin et de la politesse des gardiens d'aliénés. Voilà une question capitale ! — Vous haussez les épaules, Monsieur ? Vous vous dites que pareils problèmes sont à leur place dans les délibérations du Conseil municipal de Berlin, *mais que le Reichs*tag allemand oublie vraiment trop le *minima non curat prætor,* pour perdre son temps à de pareilles vétilles ; que cela est inouï et qu'il y a là de quoi le couvrir de ridicule devant l'étranger. Dieu me garde de vous contredire !

Le Parlement des Etats-Unis lui-même, malgré ses intermèdes de boxe, garde une tenue imposante par l'élévation de ses débats ; les élus du peuple américain ont l'amour du grand qui est le trait distinctif de la nation et ils ne ravalent pas l'enceinte parlementaire au rôle de boutique d'épicerie.

A *qui la faute, si le Parlement allemand* en est venu là ? Pour le juge impartial, la réponse n'est pas douteuse : Ce sont les socialistes et les libéraux qui endossent la responsabilité de cette dégradation du Reichstag ; ce sont eux qui y ont acclimaté ce genre de discussions mesquines et sans but sur tous les sujets possibles et impossibles. Dans cette coopération fraternelle, il va sans dire que les libéraux ont travaillé à leur propre détriment ; ils dépendent des socialistes, tandis que les socialistes se passent fort bien d'eux. Ils n'ont pas été longtemps sans s'en apercevoir ; mais l'avenir leur réserve des déceptions encore plus cui*santes. Les attaques passionnées de M. Sing*er et de ses acolytes contre la Municipalité libérale de Berlin leur en donnent un avant-goût.

Je viens de parler de la discussion relative aux maisons de santé berlinoises ; on s'est occupé également au Reichstag du régime scolaire de la capitale. Ce n'est pas l'école de Berlin, comme telle, qui intéresse ces Messieurs ; son titre à leurs préoccupations consiste en ce qu'elle offre une excellente plate-forme politique en vue des prochaines élections. C'est à qui, des libéraux ou des socialistes, ralliera le plus d'électeurs autour de sa manière de voir. L'enjeu de la discussion, ce n'est pas le bien de l'école, mais le gain de quelques fauteuils. Les libéraux pourraient bien tirer la courte bûche.

Personne ne le sait mieux qu'eux-mêmes, et c'est la raison pour laquelle ils ont juré une guerre sans merci aux conservateurs et aux agrariens. Les socialistes, se disent-ils, nous enlèveront des sièges dans les grandes villes : soit ; nous les récupérerons aux dépens des partis de droite. Et dans cette entreprise, ils comptent sur l'aide frater-

---

26 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Le secret d'Antoinette

PAR

O. TROUESSART

Avec les personnes qui lui étaient très sympathiques, et surtout loin d'Antoinette, qui l'intimidait et le paralysait, M. d'Alezac se montrait tel qu'il était réellement, un charmeur. Il ne possédait ni cette vivacité d'esprit ni cette facilité d'élocution qui font les beaux parleurs ; mais, comme toutes les natures concentrées, *lorsqu'il se décidait à causer, ce* qu'il disait semblait avoir beaucoup plus de valeur que ce qu'un autre eût pu dire.

Ses voyages lui créaient une sorte de supériorité, dont il aurait pu abuser : il avait vu tant de choses que le plus grand nombre ne connaîtraient jamais ! Lui n'y songeait même pas. Il n'en parlait que lorsqu'il avait vraiment quelque chose d'intéressant à raconter, quel*que fait d'observation, quelque* détail inédit.

Il savait surtout écouter, faire briller les autres. Cette simplicité, cette bonté, chez un garçon, qui avait une si grande puissance à sa disposition, étonnait d'abord, puis finissait par subjuguer, irrésistiblement. On lui savait gré de ne jamais parler de sa fortune ; de s'effacer, quand il aurait pu s'imposer ; d'implorer, quand il lui eût suffi de commander.

A l'*âge où* tant de jeunes hommes sont revenus de tout, il avait conservé une âme pure, naïve même, presque une âme d'enfant ; mais d'enfant désenchanté de la vie, avant d'avoir vécu. Il ne parlait jamais de lui-même, ni de ses chagrins, tout au plus que'ques allusions à sa triste jeunesse ; mais on le sentait miné par une affliction secrète.

Herbert n'avait plus cherché à l'interroger ; il s'était borné à l'observer attentivement, désireux, malgré tout, d'éclaircir ce qui restait de mystérieux pour lui, dans les rapports de Rémy et d'Antoinette.

Il en arriva à cette conclusion, que M. d'Alezac devait être atteint de quelque maladie *nerveuse, inguérissable, qu'il cachait soigneu*sement à tous les yeux, et que le hasard avait, sans doute, fait découvrir à Mlle Réhault. Le refus de la jeune fille s'expliquait ainsi de lui-même.

Plus il creusait cette idée, plus Herbert se persuadait qu'il avait deviné juste. Tout venait corroborer cette hypothèse et lui donner plus de poids dans son esprit : le malaise auquel il *avait vu Rémy en proie le premier soir ; son* aspect malingre et souffreteux, et jusqu'à la physionomie inquiète qu'il prenait subitement, lorsqu'il sentait le regard scrutateur du jeune médecin fixé sur lui.

Du reste, il évitait de se plaindre de sa santé ; une seule fois, à table, à propos du régime sévère qu'il s'imposait, il y avait fait allusion : son estomac, disait-il, exigeait de *grands ménagements*, depuis qu'il avait habité les pays chauds. Toutefois, après cet aveu, il n'avait pu retenir un soupir, accompagné d'un regard d'envie, pour la haute taille et la solide carrure de son compagnon ; puis il avait murmuré tristement :

— Qu'on est heureux, d'être robuste et bien portant !

Cette croyance, qui très vite avait pris la force d'une conviction, eut pour effet sur le jeune docteur d'achever l'œuvre commencée. M. d'Alezac ne pouvait plus être pour lui un rival dangereux, et la sympathie qu'il lui inspirait se mêla d'une vive compassion. Mais, en même temps, il vint à Herbert des scrupules à l'*endroit de Suzanne Charry. Si le motif qui* avait empêché Mlle Réhault d'épouser Rémy subsistait toujours, comme tout le portait à le croire, il y aurait conscience à vouloir le marier à une autre, et particulièrement à cette enfant. Il se rappela le peu d'enthousiasme, avec lequel Antoinette semblait avoir accueilli son projet.

Herbert espérait un peu que M. Réhault lui *laisserait deviner ce que sa* petite fille avait cru devoir taire, c'est pourquoi il lui en avait parlé. Le vieillard était resté silencieux. Comme Antoinette, il semblait avoir peu de foi dans cette tentative.

Son absence l'ayant mis en retard auprès de tous ses malades, le jeune docteur avait dû, à son grand regret, s'en aller avant le retour d'Antoinette. Il avait encore une course éloignée à faire avant son dîner, et prit un fiacre. Au bout de la rue, sa voiture croisa un coupé, qu'il connaissait bien maintenant, car le matin même il y était monté en quittant la gare, et derrière la glace de la portière, il aperçut le fin profil d'Antoinette. Cette vue lui donna un coup au cœur et le rejeta dans toutes ses perplexités. La jeune fille était-elle seule ? Il n'avait pas eu le temps de s'en assurer, mais cela lui semblait peu probable. Certes, il trouvait tout simple que M. d'Alezac rencontrant Mlle Réhault à pied, sous cette pluie, lui eût offert une place dans sa voiture, lui-même en eût fait autant, si pareille bonne fortune lui était advenue. Mais Antoinette aurait-elle accepté ? Quelque chose lui disait que non. Pourquoi donc alors M. d'Alezac était-il plus favorisé ?... Et puis, vraiment, si elle avait consenti à monter auprès de lui, c'est qu'il ne lui inspirait pas la répulsion, qu'Herbert avait cru deviner chez elle ?

Et, malgré lui, les insinuations perfides de Mme Massin lui revenaient en mémoire. Il y avait certainement là un mystère, qu'il s'efforçait *en vain de percer* et qui renaissait lorsqu'il se flattait de l'avoir dissipé.

Le jeune docteur était encore sous cette impression pénible, lorsque le lendemain, il se rendit à son rendez vous hebdomadaire avec M. de Villanol.

Celui-ci, au contraire, était gai, fringant, plus rayonnant, *plus en dehors que jamais.*

— Que t'est-il arrivé d'heureux, mon cher ami, depuis que j'ai eu le plaisir de te voir ? demanda Herbert en secouant sa préoccupation.

— Devine où j'ai dîné hier, répondit Luc, radieux.

— Ce n'est pas chez Mme Chavry, je suppose ? En serais-tu déjà là ? fit M. Landemont, sans trop savoir ce qu'il devait craindre ou espérer.

— Non, ce n'est pas chez Mme Chavry... la petite Suzanne est charmante, mais je me suis aperçu que je perdais mon temps auprès d'elle... Parle-moi de sa cousine Eliane ! A la bonne heure ! voilà une vraie femme, avec laquelle il y a moyen de causer et de rire, et qui vous sait gré d'être aimable !...

— Ah !... dit Herbert assez froidement ; alors c'est chez Mme Massin que tu étais hier soir ?...

— Pas davantage !... Mais comme tu ne devinerais pas, je vais te le dire tout de suite : j'ai dîné chez Rémy d'Alezac !

— J'aurais cherché *longtemps, avant de* penser à lui, dit Herbert, qui ne put s'empêcher de sourire de l'air triomphant de Luc. Il se souvenait du ton si indifférent dont celui-ci parlait de M. d'Alezac, peu de jours auparavant. Mais il garda sa réflexion pour lui et ajouta simplement : — Il ne m'avait pas dit que vous fussiez si bien ensemble, car tu sais que je viens de faire un petit voyage avec lui ?

— *Oui, oui, il m'a beaucoup parlé de toi* et en des termes !... Moi, hier encore, je le connaissais à peine, c'est le hasard qui nous a rapprochés. Tu sais le joli temps qu'il faisait hier, pire qu'aujourd'hui !... Je venais de quitter le ministère, pour aller dîner, lorsque j'ai rencontré M. d'Alezac, qui barbotait dans la boue comme un simple mortel... J'ai fait arrêter ma voiture et je lui ai offert de monter avec moi. Il a accepté sans façon, à condition de m'emmener dîner chez lui... Je ne demandais pas mieux, naturellement...

— *Je comprends cela*, dit vivement Herbert, profondément intéressé .. Mais comment se faisait-il qu'il fût sorti à pied, par cette pluie diluvienne, lui qui a tant de chevaux et de voitures ?

— C'est la première question que je lui ai posée, également. Alors il m'a raconté qu'il n'était pas sorti à pied, mais qu'il venait de céder son coupé à une dame... J'ai trouvé le procédé fort galant ; seulement, moi, je serais resté avec la dame... Je ne me suis pas gêné pour le lui dire, et j'ai même ajouté qu'elle aurait dû l'exiger !...

— Que t'a-t-il répondu ? demanda Herbert, dont le visage s'était complètement rasséréné.

— Il m'a dit qu'elle ne serait pas montée... C'est à coup sûr quelque bégueule, ou une femme dont le mari est d'une jalousie féroce... Enfin, c'est son affaire et non la mienne ; quelle que soit la dame, je lui suis très reconnaissant, pour mon compte, puisque c'est à elle que je dois d'avoir pu rendre ce très *léger service* à d'Alezac et, par suite, d'avoir désormais mes entrées chez lui .. il a mis tous ses chevaux à ma disposition !... Je suppose que tu connais son hôtel ?

— Non, dit Herbert ; je n'ai pas encore eu le temps d'y aller... C'est bien beau, paraît-il ?

(A suivre.)

nelle des socialistes, là où les socialistes n'ont rien à espérer pour eux-mêmes. Singulier spectacle que celui de ces deux partis qui d'une main cherchent à s'étrangler et de l'autre scellent leur pacte contre l'adversaire commun.

Cet état d'âme des libéraux nous donne la clef des contradictions dans lesquelles tombent leurs chefs, dès qu'ils entreprennent de s'expliquer sur les rapports du parti avec les socialistes. Ainsi, quand le Dr Barth s'aventure à évangéliser le bas pays, *les* socialistes sont ses « chers alliés », et il proclame qu'un socialiste est mille fois préférable à un conservateur ou à un agrarien; *mais si* le Dr Barth catéchise l'électeur des villes, où il n'a pas à redouter la concurrence conservatrice-agrarienne, il se campe *crânement comme « la colonne de l'ordre* social », et se dit prêt à jeter le gant à MM. Singer et consorts. M. Singer, lui, rit comme riaient les augures et pense : « Là dehors, je vous donne encore un peu de sucre; mais ici, vous aurez la verge, et quand je verrai que je puis économiser mon *sucre, gare à la danse !* »

Il est malheureusement indéniable que le gouvernement a une part de responsabilité dans ce funeste état de choses : avilissement du parlementarisme et sentiment de force grandissant des socialistes. L'attitude de ses représentants dans la Commission du *tarif douanier devient de moins en moins* explicable et accentue toujours davantage la contradiction avec les déclarations de principes consignées dans l'exposé des motifs qui accompagnait le projet et dans les discours du Chancelier et du comte Posadowsky. On se souvient qu'au cours des *premiers débats sur le projet, au sein du* Reichstag, M. de Bülow avait souligné comme la condition *sine qua non* de la conclusion des traités de commerce, la pleine et parfaite sauvegarde des intérêts allemands. Or, si l'on s'en rapporte aux dernières déclarations faites par le secrétaire d'Etat, baron Richthofen, à la Commission du tarif, le gouvernement aurait aujourd'hui complètement modifié sa manière de voir et la formule de sa politique douanière serait celle-ci : Des traités à tout prix; ménageons l'étranger. Dans ces conditions, il ne faut plus compter sur l'aboutissement du projet de tarif.

Que sortira-t-il de ce chaos ? C'est ce que personne ne saurait dire encore.

Echos de partout

LE ROI DE PATAGONIE

Achille Ier, roi d'Araucanie et de Patagonie, de son vrai nom Gustave-Achille Laviarde, bien connu des amateurs de titres et de décorations, est mort avant-hier à Paris d'une fluxion de poitrine.

Achille Laviarde avait succédé, le 17 septembre 1878, à Antoine Ier, son petit-cousin, qui, avant de devenir roi des Patagons, s'était appelé modestement Charles Tounens et avait été avoué à Périgueux. Charles Tounens, dans ses voyages dans l'Amérique du Sud, avait emmené avec lui son parent, M. Laviarde, qu'il nomma, dès son avènement au trône, en 1861, lieutenant général du royaume.

Antoine Ier mort, M. Laviarde, qui s'occupait *d'entreprises industrielles à Paris, se nomma* roi. Mais, ne se souciant pas d'éprouver les tribulations que le Chili avait fait subir à son prédécesseur, il renonça à gouverner les immenses Etats d'Araucanie et se contenta de distribuer à ses amis des grands cordons de son ordre et de former une cour.

Son grand-chambellan, marchand de vin place de la Nation, a dit à un de nos confrères :

« Achille Ier a, par testament, nommé comme successeur au trône d'Araucanie son filleul, qui habite Rome ; je ne puis vous donner son nom, les souverains européens et américains devant, vous le comprenez, en être informés avant les lecteurs de journaux. »

Achille Ier était, paraît-il, un homme bon et *serviable ; aussi sa dépouille mortelle a-t-elle* été suivie, à l'église et jusqu'à la gare, par de nombreux amis. L'inhumation doit avoir lieu à Reims, dans un caveau de famille.

Voici le texte de la lettre de faire part qui a été adressée aux amis du défunt :

Vous êtes prié d'assister aux convoi et service de

Monsieur Gustave-Achille LAVIARDE
Patricien d'Irlande
Prince des Aucas
Duc de Kialéou
Comte d'Alsena
Décoré de plusieurs ordres français et étrangers, etc., etc.

AMOUR PERSAN

Un curieux procès en rupture de promesse de mariage vient d'être jugé à Birmingham. Le plaisant de l'affaire, c'est que c'était l'homme qui réclamait une indemnité à la fiancée récalcitrante. Le plaignant, Nestorius Marcus, un jeune Persan de vingt-cinq ans, qui se destinait à la pieuse profession de clergyman, avait entamé une flirtation sérieuse avec une demoiselle de quarante-sept printemps, jouissant d'une fortune de 500,000 francs. Ils avaient échangé, selon l'usage en pareil cas, lettres tendres, photographies, anneaux. Soudain miss Pathie Britton (c'est le nom de la jeune dame) redemande ses lettres, ses photographies, ses bagues, fait savoir à son oriental amoureux que tout est rompu. Au lieu de se désoler, notre Persan alla déposer les lettres entre les *mains d'un avoué et poursuivit* miss Britton pour rupture de promesse. Il a obtenu 1250 fr. de dommages-intérêts.

MOT D'AVARE

Harpagon à son fils :

— Anatole, as-tu fini de te promener ainsi ! Tu vas user tes souliers..

Anatole s'asseoit sans répondre.

— Allons bon ! maintenant tu vas user *tes* culottes !

CONFÉDÉRATION

Tarif douanier

Dans sa séance de lundi après midi, la Commission du tarif douanier est revenue sur sa *décision du 6 mars touchant* les droits sur les vins et les a modifiés comme suit :

No 114, vins et moûts en fût, vins naturels, *reporté* de 15 à 17 francs.

Second alinéa du *nota bene*, art. 114 à 117 : adopté suivant la rédaction du Conseil fédéral et le texte suivant : Les vins naturels et artificiels titrant plus de 12° d'alcool sont soumis, pour chaque degré en sus, à une finance de monopole de 80 centimes et à un droit supplémentaire de 20 centimes par quintal.

Dans la même séance, la Commission a liquidé la catégorie 9 du projet du Conseil fédéral, qui comprend les argiles, grès et poteries. Elle a apporté certaines modifications aux titres A, argile, et B, grès, le titre *poterie* a été adopté sans modification.

A la catégorie 13, horloges, montres, instruments et appareils, la Commission apporte les modifications suivantes au projet du Conseil fédéral :

A, montres, 892 *bis*, nouvelles positions, autres montres, fr 100 ; — B, instruments et appareils pour l'électricité appliquée, 906, *instruments et appareils pour mesurer la quantité*, la tension, etc., 50 fr. au lieu de 20 ; 907, appareils télégraphiques et téléphoniques, 20 fr. au lieu de 6 ; 908, phonographes, graphophones, cinématographes et appareils analogues, 30 fr. au lieu de 20 ; 915, parties finies d'instruments de musique, claviers, pédales, 16 au lieu de 30 fr.

* * *

Les délégués des Sociétés d'agriculture du canton de Neuchâtel se sont réunis mercredi, à La Chaux de-Fonds. L'assemblée comptait 32 participants. Après une longue discussion, il a été décidé, par 17 voix contre 5 et quelques abstentions, de se rallier aux propositions de l'Union suisse des paysans au sujet du nouveau tarif douanier.

Beaux-Arts. — Un peintre bien connu en Angleterre, *M. Nicolas Chevalier, vient* de mourir à Sydenham Hill. M. Chevalier, Suisse de naissance, s'était fait naturaliser Anglais.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Ecroulement d'un pont. — De Budapest, *on annonce qu'un pont de bois jeté sur* la Teiss, en amont de Zenta, s'est écroulé au moment du passage d'un navire : le vapeur a été entièrement détruit. On ignore encore le nombre des victimes.

L'incendie des docks d'Hoboken. — Jusqu'à présent, on compte deux morts et quatre manquants à la suite de l'incendie des docks à New-York. Huit blessés ont été retrouvés. Le chef-mécanicien du *British-Queen* s'est sauvé à la nage.

Les dommages sont évalués à 10 millions de francs.

Le feu s'est déclaré dans un amas de coton prêt à embarquer et paraît avoir été déterminé par un circuit dans des fils électriques.

Le bruit a couru aussi que le sinistre était l'œuvre d'incendiaires amis des Anglais et avait pour but de détruire des armements et des munitions qui, disait-on, étaient subrepticement embarqués pour le compte des Boers. Le consul d'Angleterre considère ce bruit comme ridicule, mais le capitaine de police d'Hoboken dit avoir vu des caisses de cartouches sur le quai. Un reporter a découvert des carabines Krag Jorgensen et une quantité de cartouches sur le quai. Les pompiers disent avoir entendu de nombreuses explosions pendant l'incendie.

FRIBOURG

Tolérance. — A propos de l'acte d'intolérance de la bourgeoisie de Mænnedorf, qui a *refusé de recevoir comme combourgeois* le curé catholique de la localité, la *Revue* et le *Berner Tagblatt*, tout en déplorant le fait, se demandent *ce qui arriverait* si un pasteur protestant sollicitait la bourgeoisie d'une Commune fribourgeoise.

Ce n'est pas d'une bien brillante dialectique que de répondre à un fait par une hypothèse. Mais passons sur le procédé et rassurons nos confrères. Si nous en jugeons par les précédents, les protestants n'ont pas trop à se plaindre du canton de Fribourg en matière de naturalisation. Dans une seule session du Grand Conseil, celle de novembre 1901, trois adhérents de cette confession ont été faits citoyens fribourgeois. Et en feuilletant quelques pages en arrière les comptes-rendus du Grand Conseil, on constate qu'il ne se passe guère de session où deux ou trois protestants ne reçoivent leurs lettres de naturalisation.

Combien de fois faudra-t-il donc tuer ce fantôme de l'intolérance fribourgeoise qu'on *ressuscite périodiquement, dès qu'il s'agit* de pallier quelque acte trop réel d'intolérance ?

Tir. — La Société des sous-officiers de Fribourg se propose d'établir une nouvelle ligne de tir au Petit-Rome. Le stand serait installé au bord de la voie du *chemin de fer* et la ciblerie dans la direction des Bonnefontaines.

La réunion des mères chrétiennes aura lieu à l'église Notre-Dame, à 7 ½ heures, lundi 24 mars 1902. Sainte Messe, indulgence plénière aux conditions ordinaires, pour les membres de l'Association.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue de Fribourg. — Voici le sommaire du premier numéro de la *Revue de Fribourg* qui paraîtra le 22 mars :

A nos lecteurs — VICTOR GIRAUD professeur à l'Université, *Un moraliste à l'époque d'Auguste : le poète Horace* ; — JOSEPH FRAGNIÈRE, professeur au Grand Séminaire, *Une étude nouvelle sur les Evangiles* ; — GUSTAVE MICHAUT, professeur à l'Université, *Vertu et Volonté* ; — OUIDA, *Un panier de prunes*, nouvelle traduite de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur ; — JULIEN FAVRE, professeur à l'Ecole normale, *Chronique littéraire : M. Brunetière dans la Suisse romande* ; — *A travers les Revues* ; — *Livres nouveaux* ; — *Correspondance* ; — *Notes et Nouvelles*.

La *Revue* publiera ultérieurement la liste de ses principaux collaborateurs. Elle annonce pour ses prochains numéros une vingtaine d'autres articles sur les sujets les plus divers, *et qui, tour, à en juger par les titres et les* noms d'auteurs, promettent d'être d'un très vivant intérêt.

DERNIER COURRIER

Angleterre

Hier jeudi, à la Chambre des Communes, au cours de la discussion du budget des dépenses, sir Henry Campbell Bannerman a demandé des renseignements sur la situation dans l'Afrique du sud. Toutes fois, dit-il, qu'un membre de l'opposition pose une question sur la guerre, on l'appelle proboer et ami des ennemis du pays. Ce sont là de malveillantes calomnies.

M. Chamberlain répond.

Une vive altercation s'élève *entre* le ministre des colonies et le chef de l'opposition.

Le ministre répète que le gouvernement ne garde pas devers lui aucune information. Le nombre des Boers encore sous les armes, dit-il, peut être estimé à environ neuf mille.

La question de la pacification du pays, ajoute-t-il, et celle de son avenir après la guerre sont l'objet constant des préoccupations du gouvernement. Je puis me montrer optimiste, je ne prévois pas que les sentiments de race puissent avoir des conséquences dangereuses quand la suprématie anglaise aura été établie. Les Burghers ont combattu avec nous et avec nous ils ont capturé des généraux influents et des commandos.

Le ministre cite une lettre écrite au général De Wet par le général boer Vilomen où celui-ci déclare que les vrais ennemis sont les hommes qui continuent une lutte désespérée.

M. Dillon s'écrie : « Alors Vilomen et ceux qui le suivent sont des traîtres. » (Vifs appl. sur les bancs irlandais).

M. Chamberlain : « Non, Monsieur ; mais l'honorable gentleman est bon juge en ce qui concerne les traîtres. » (Bruit sur les bancs irlandais. Appl. sur les bancs ministériels.)

M. Dillon : « Je voudrais savoir, M. le président, si l'expression dont vient de se servir le ministre est parlementaire. (Cris : Retirez l'expression sur les bancs irlandais).

Le président : « Si l'honorable membre n'avait pas interrompu il ne se serait pas exposé à cette riposte. »

M. Dillon traite alors M. Chamberlain de « satané menteur ». (Les nationalistes applaudissent longuement et agitent leurs chapeaux).

M. Dillon refusant de retirer cette expression, la Chambre, sur demande de M. Balfour, prononce par 248 voix contre 48 son exclusion pendant une semaine.

M. Dillon quitte la salle au milieu des applaudissements des députés irlandais.

Passant à la question de la loi martiale, M. Chamberlain déclare qu'il n'a jamais reçu de sujets loyaux des plaintes sérieuses.

Sir William Harcourt dit qu'il ne veut pas accuser le gouvernement d'avoir supprimé des dépêches ; le pays n'a pas été trompé par le gouvernement, c'est le gouvernement lui-même qui est la victime d'erreurs.

M. Lloyd George et d'autres députés prennent encore la parole ; le débat s'anime de nouveau. Lloyd George s'écrie : Nous avons subi pendant cette campagne 18 défaites qui toutes sont plus graves que celle de Majuba !

Le ministre de la Guerre, M. Brodrick, dit que l'on s'est fait une représentation *tout à fait inexacte de la situation dans le* sud de l'Afrique.

L'armée anglaise y fait des progrès considérables, la résistance principale des Boers dans l'Orange est brisée, les forces du général Dewet sont dispersées dans toutes les directions, dans la Colonie du Cap on ne plus parler d'opérations militaires mais de mesures de police, enfin, la situation est sensiblement meilleure dans l'est du Transvaal. L'orateur reconnaît que Delarey est est l'un des meilleurs chefs boers et qu'il déploie une activité remarquable ; il ajoute que les événements ont montré que les Boers sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le supposait et que leurs provisions de guerre sont beaucoup plus considérables qu'on ne le pensait.

M. Walton soulève un débat au sujet de la situation en Chine.

Lord Cranborne dit qu'en ce qui concerne la Mandchourie, le gouvernement anglais veille à ce que le gouvernement russe mette en œuvre la politique qu'il a annoncée. Un échange de communications a lieu actuellement entre les deux gouvernements pour faire aboutir cette politique.

Quant au Shantoung, l'entente anglo-allemande est une entente entre deux syndicats, contresignée par deux gouvernements ; elle n'est pas destinée à s'étendre à la province entière ni à la vallée du Yangtse.

Le budget des dépenses est adopté en troisième lecture par 240 voix contre 49, et la séance est levée.

— *A propos de la déclaration franco-russe* datée du 16 mars, le *Standard*, organe du gouvernement anglais, dit :

Quoique ce manifeste ne complique pas la situation, le simple fait de sa publication doit rappeler le caractère précaire de la situation générale.

En présence de l'alliance anglo-japonaise, *Paris et Saint-Pétersbourg ont jugé nécessaire* de répondre en rappelant au monde qu'il existe un contrat entre la France et la Russie et que ce contrat s'étend avec toute sa force aux affaires d'Extrême-Orient.

Russie

Bien que les journaux russes observent le silence le plus complet sur l'affaire Grimm, elle fait l'objet de toutes les conversations à Pétersbourg, à Moscou, partout.

On raconte maintenant de nouveau à Varsovie que le lieutenant colonel Grimm a été transféré secrètement à Saint-Pétersbourg et qu'il est interné dans la forteresse de Pierre-et-Paul. Le czar en aurait ordonné ainsi.

A Varsovie, le tribunal militaire aurait condamné, avant son départ, le coupable à être fusillé afin d'empêcher qu'il ne dévoilât les noms de nombreux officiers, ses complices. Seulement, pour l'exécution, il fallait demander l'autorisation du czar. Nicolas II, bien informé, l'aurait refusée, et le ministre de la guerre aurait fait transférer le colonel Grimm à Saint-Pétersbourg. Là, le traître aurait dénoncé des généraux et officiers supérieurs.

Le colonel Grimm touchait un fixe de 1000 marks par mois et, en outre, des sommes considérables pour des documents particulièrment importants.

Quant au supérieur hiérarchique de Grimm, le chef de l'état-major de Varsovie, général Puzyrewski, il n'est toujours pas revenu de Nice. Le bruit courait même hier qu'il s'était suicidé ; on dit aujourd'hui officiellement que ce bruit est faux.

Le *Journal de Kattowitz* annonce que le négociant Rupp, qui a été arrêté il y a quinze jours, pour prétendue affiliation à une Société nihiliste, est, en réalité, impliqué dans l'affaire de trahison de Varsovie.

France

Il résulte d'informations parvenues du Congo au ministère des colonies qu'à la date du 9 novembre 1901 une colonne française, composée de 200 fusils, envoyée en reconnaissance vers Mao (nord-est du Tchad), aurait été attaquée par une bande de Senoussis. Les assaillants ont éprouvé des pertes très sérieuses ; de l'autre côté, il y a eu deux Européens blessés et six tués dont un officier, le capitaine Millot.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Breslau, 21 février.

Dans l'élection complémentaire d'un député au Reichstag pour l'arrondissement *de Breslau Ouest, M. Ed. Bernstein*, socialiste a été élu par 14,693 voix.

Berlin, 21 mars.

Le Chancelier de l'Empire a reçu jeudi une députation de l'Union des Femmes pour le droit de vote. Le Chancelier de l'Empire lui a déclaré qu'il s'efforcerait de faire en sorte que le Conseil fédéral et le Reichstag se prononcent favorablement.

Belgrade, 21 mars.

La Skuptchina ayant manifesté sa confiance dans le ministère, celui-ci déclare retirer sa démission et reste en fonctions.

Bruxelles, 20 mars.

Le Sénat a voté l'ensemble de la loi militaire par 56 voix contre 25 et une abstention.

Varsovie, 21 mars.

Le général Puzyrewsky, rappelé de Nice, s'est rendu immédiatement à Saint-Pétersbourg. Le lieutenant-colonel Grimm a été transporté à Saint-Pétersbourg après avoir tenté de se suicider dans sa prison.

Londres, 20 mars.

Une dépêche du Cap, datée du 20, à 10 h. 20 du matin, dit que le Dr Jameson *ne considère pas comme impossible* l'embarquement de Cecil Rhodes pour l'Angleterre la semaine prochaine, comme le malade en a manifesté le désir.

Capetown, 21 mars.

Les forces de Cecil Rhodes se soutiennent. Les inhalations d'oxygène sont faites plus rarement.

Ouchy, 21 mars.

Le marquis de Lagoy a tenté, jeudi soir, d'assassiner son beau-père en lui tiraut deux coups de revolver dans la tête. Les médecins ne peuvent pas encore se prononcer se prononcer sur la gravité de la blessure.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observatoire de l'Ecole de Pérolles, près Fribourg

Altitude 636m

BAROMÈTRE

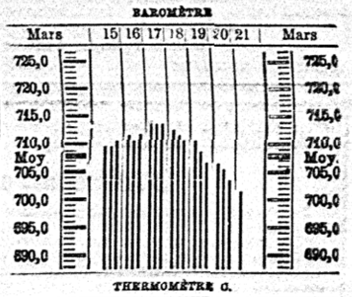

THERMOMÈTRE C.

Mars	15	16	17	18	19	20	21	Mars
7 h. m.	6	3	−1	−3	0	3	12	7 h. s.
1 h. s.	5	6	5	7	11	12		1 h. m.
7 h. s.	5	0	1	2	6	12		7 h. s.

THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA

	15	16	17	18	19	20	21	
Maximum	5	6	5	7	3	12		Maximum
Minimum	2	−1	−3	−2	0	4		Minimum

HUMIDITÉ

	15	16	17	18	19	20	21	
7 h. m.	62	97	100	98	90	65	73	7 h. m.
1 h. s.	82	48	47	49	48	38		1 h. s.
7 h. s.	85	100	59	64	41	56		7 h. s.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

†

Les familles Krenger et Chappuis, à Enney, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Philippe KRENGER

décédé le 19 mars 1902, à l'âge de 71 ans, muni des secours de la Religion.

L'enterrement aura lieu le 22 mars, à 9 heures, en l'église paroissiale de Gruyères.

Départ du domicile mortuaire, à 8 ¼ h.

R. I. P.

†

Monsieur Louis de Boccard et ses enfants, Monsieur et Madame Alphonse de Boccard et leurs enfants, Monsieur et Madame Eugène de Weck, ont la douleur de faire part, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Inès de BOCCARD

leur épouse, mère, belle-fille et belle-sœur, décédée à Buenos-Ayres, à l'âge de 27 ans.

Une messe sera dite pour le repos de son âme, samedi 22 mars, à 8 heures, en l'église Saint-Nicolas.

R. I. P.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Monsieur Antoine de Gottrau

aura lieu le samedi 22 courant, à 8 ½ h. du matin, en l'église Saint Nicolas.

R. I. P.

LES DENTIFRICES DENTINOL

Elixir, Poudre et Pâte, seuls conservent les dents. Antiseptiques désinfectants et prophilactiques puissants, ils préservent des maladies contagieuses et devraient se trouver dans chaque famille. Des centaines d'attestations de Médecins, Dentistes, Chimistes, Artistes et Gens du monde en font foi. La Pâte en tube est l'idéal pour les cyclistes, voyageurs, militaires, lycéens. ELIXIR : le Flacon, 4fr., 2 fr. et 1f25 ; le litre 15 fr. ; le ½ litre 8 fr. POUDRE : Boîte, 1f50 ; PATE : Pot 1f50, Tube 0f75c. — EN VENTE PARTOUT Gros : PARIS, 155, R. Lecourbe. — SUISSE : Labor. KALBERER, Genève.
N.-B. — Nous expédions nos produits sans frais de port et d'emballage dans toute la Suisse contre envoi de la valeur en mandat ou timbres-pte.

Existe-t-il une machine plus avantageuse à l'agriculteur que le **Monte-foin Gendre** à bras et à cheval ?

BREVETÉ 17398

Il débarrasse **un char** de sa charge **en une minute** avec deux personnes seulement; rend autant de services qu'un pont de grange et **coûte 4 fois moins.** — Prospectus franco sur demande.

GENDRE, mécanicien

902-535 *AVENUE DU MIDI, FRIBOURG* H1082F

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES, OU TOMBENT-ILS ?

SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots **Royal Windsor.** Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

En vente à **Fribourg,** chez MM. **P. Mivelaz, A. Mivellaz, Fœller, Mosimann,** coiffeurs, parfumeurs 44

Horlogerie *Bijouterie*

W. MATTHEY

FRIBOURG, Rue de Lausanne, 9, FRIBOURG

Grand et beau choix de montres or et argent, acier, métal, courantes et soignées. H3132F 69-48

Choix varié de régulateurs, pendules, réveils, broches, bagues, boucles d'oreilles, chaînes, etc. ; dernières nouveautés.

Alliance or 18 kt (gravure gratuite)

Réparations promptes et soignées

SÉRIEUSES GARANTIES. *PRIX EXTRA MODÉRÉS.*

Construction de bâtiments, terrassements, canalisations

J'ai l'avantage de porter à la connaissance de Messieurs les architectes et des intéressés que j'entreprends la construction de bâtiments, terrassements, canalisations, **ainsi que la fourniture de pierres de taille des carrières de Guin, et installation de fourneaux mécaniques en molasse.**

Par un travail consciencieux et promptement exécuté, je m'efforcerai de mériter la confiance de toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.

Joseph CLERC, entrepreneur,

H519F 475-253 **à La Glâne,** près Fribourg.

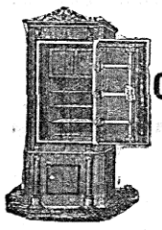

FABRIQUE DE

coffres-forts

DE

Ed. GOUGAIN

serrurier

FRIBOURG

Serrurerie d'art et de bâtiment

Téléphone H532F 481 *Téléphone*

Hôtel de l'Union et de la Grappe

FRIBOURG Rue de Lausanne FRIBOURG

J'ai l'honneur d'informer l'honorable public de la ville et de la campagne que je dessers cet hôtel que j'ai remis complètement à neuf et auquel j'ai ajouté un salon de lecture et un fumoir. (20 lits neufs). H565F 505

Par une cuisine et un service des plus soignés et des consommations de premier choix, je m'efforcerai de mériter la confiance que je sollicite. *Téléphone*

Table d'hôte à 12 ½ h. et le soir, de 6 à 9 h., soupers séparés.

— Restauration à toute heure —

Prix modérés. **Portier à la gare.**

On donne excellente pension à prix modérés.

Jos. KUTTEL-DANNER

Propr. de l'Hôtel-Pension de l'Aigle-Noir, à Kussnacht (lac des Quatre-Cantons)

Fils du propr. de l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Lucerne.

Achetez ou commandez vos meubles

aux grands magasins ou à la fabrique de meubles

P. BRUGGER

FRIBOURG Rue de Zæhringen FRIBOURG

Vous payerez peu et vous aurez du bon travail

Magasin de cercueils en bois de sapin, zinc et plomb

TÉLÉPHONE H632F 558-292

Dès le 12 mars il sera remis un ticket ou coupon d'escompte à tout acheteur au comptant

Chez Fcois GUIDI, Derrière St-Nicolas

Denrées coloniales. *Vins et liqueurs.*

H981F *Cotons et laines, spécialités.* 809 471

ON CHERCHE 845

un représentant sérieux et capable pour l'assurance

Vol avec effraction & Bris des glaces

contre de très fortes commissions

Adres. les offres sous B1405Q à Haasenstein et Vogler, Bâle.

Administration des Eaux et Forêts

MISES DE BOIS

Lundi 24 mars prochain, on vendra en mises publiques 20 tas de lattes, tuteurs d'arbres et perches, 10 gros tas de ramier (dé) pour litière, 8 tas de branches et 200 fagots, préparés dans la forêt cantonale du

BOIS DES MORTS

et 90 moules hêtre, 2 moules chêne, 2300 gros fagots, préparés et entassés à côté de l'Usine du H1093F 874-524

BARRAGE

Les mises auront lieu à 9½ heures du matin au Bois des Morts, derrière la Fonderie, et à 2 heures après-midi au Barrage.

POUR LES

Fêtes de Pâques

et les

Premières Communions

Choix des plus complets de livres de prières, Paroissiens, Missels, etc. Chapelets, médailles, Christs, statuettes, dans tous les prix. H1059F 859-508

Veuve Ph. MEYLL.

Rue du Tilleul 152.

C. Corminbœuf, marchd-tailleur

29, RUE DE ROMONT

(Maison de la Librairie de l'Université)

avise son honorable clientèle de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un *grand choix d'échantillons d'étoffes hautes nouveautés et ordinaires* pour la saison d'été, pour tous genres d'habillements. H983F 844

Travail soigné. *Prix modérés.*

Journaux de mode à disposition.

Transports funèbres pour tous pays

FABRIQUE DE CERCUEILS

Ch. Chevallaz

Terreaux, 10, Lausanne

Adresse télégraphique : Chevallaz, cercueils. — Téléphone.

Grand choix de cercueils en tous genres prêts à être expédiés sur demande télégraphique. H9218L 46

Couronnes mortuaires, perles et métal.

Devis gratis sur demande écrite ou télégraphique.

Carrière grès dur

bien située et desservie par de bonnes routes, **est à vendre** avec bâtiment en bon état et environ 230 ares de terrain

Affaire productive. H1417L 999

S'adresser **au not. V. NICOD, Granges-Payerne.**

Cyclistes!! Attention!!

Les bicyclettes modèle 1902 des célèbres marques Columbia, Wanderer, f. N. à Herstal, Brennabor, Météor, etc., sont en grand choix en magasin, à des prix sans concurrence.

Automobiles! Motocyclettes! Réparations!

Se recommande,

Gottl. STUCKY, Grand'Places, Fribourg

LA PREMIÈRE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON DU CANTON

Maggi pour corser Tubes de bouillon Potages à la minute **MAGGI** permettent à la ménagère la préparation d'une cuisine rapide et bon marché. Des dégustations comparatives la convaincront que ces produits du pays sont supérieurs à toutes les imitations. Par conséquent, je les recommande à mon honorable clientèle.

Mme Maillard, rue Neuveville

CAFÉ-BRASSERIE DU MONT-BLANC

au Gambach, Fribourg

Grand jardin. *Jeu de quilles.*

Restauration à la carte. Truites de rivière à toute heure.

Bière du Cardinal.

Se recommande, H1048E 908

A. KOLLER-SEILER.

---

3 AVANTAGES

ont amené bonne clientèle à ma fabrication de chaussures :

Premièrement, la bonne qualité ;

Deuxièmement, la bonne façon ;

Troisièmement, le prix bon marché,

comme par exemple :

Souliers pour ouvriers, forts, cloués,	N° 40/48	Fr. 6.—
Souliers à lacer pour messieurs, solid., cloués, crochets,	40/47	„ 8.—
Souliers à lacer p. mess., souliers de dimanche, av. bouts, solides et beaux,	40/47	„ 8.50
Souliers à lacer pour dames, forts, cloués,	36/42	„ 5.50
Souliers à lacer pour dames, souliers de dimanche av. bouts, solides et beaux,	36/42	„ 6.50
Bottines à élast. pour dames, p. le dimanche, av. bouts, solid. et belles,	36/42	„ 6.80
Souliers d'enfants (garçons et filles), solides,	26/29	„ 3.50
Souliers d'enfants (garçons et filles), solides,	30/35	„ 4.50

Toute chaussure désirée en grand choix. Demandez prospectus illustré avec liste des prix. Envoi gratis et franco.

Lettres de remerciements non comptées, de tous les cantons de la Suisse, à disposition pour tout le monde, reconnaissant leur contentement de mon service bien soigné.

J'ai pour principe de ne pas tenir de la marchandise nouvelle, comme on en achète sous des noms de fabriques fastueux.

Echange gratis et franco.

Rod. HIRT, chauss., Lenzbourg.

MAISON FONDÉE EN 1811

BOUVIER FRÈRES

NEUCHÂTEL (SUISSE)
SWISS CHAMPAGNE

DOUX TRÈS SEC
MI-SEC BRUT
SEC ROSÉ

Représentant : 882

Gustave Vicarino, Fribourg

A LOUER

pour la Saint-Jacques, à des personnes tranquilles, le 1er étage de la maison N° 35, rue de l'Hôpital, composé de 5 chambres, cuisine claire, eau et dépendances ; si on le désire on donnerait un peu de jardin. H975F 816

S'adresser en dite maison.

A LOUER

à Bethléem, route de Villars, à proximité du tram de Beauregard, dans les bâtiments neufs de l'avocat Blanc, **deux logements,** comprenant chacun : 4 chambres de maître avec balcons, chambre de fille, cuisine, cave, galetas, buanderie, séchoir, jardin d'agrément et jardin potager. — Entrée à volonté ou pour le 25 juillet au plus tard

S'adresser au propriétaire, au dit lieu.

A la même adresse, dans le Quartier Beauregard, *logements ouvriers,* de 3 et 4 chambres, avec dépendances, buanderie, eau d. les cuisines. — Entrée immédiate ou à la Saint-Jacques. 828

Villa à louer

A louer à Payerne, à 5 minutes de la gare, dans une *magnifique situation, une villa neuve,* composée de 14 chambres, 2 cuisines, 4 caves, 1 chambre à lessive, 2 chambres de bains, 2 galetas 1 grand jardin potager et d'agrément. Construction solide, avec tout le confort moderne. Eau, gaz et électricité.

Conviendrait pour un pensionnat ou pour deux familles.

S'adresser à **Vanetti & Cie, à Payerne.** H1355L 868

A LOUER

pour le 25 juillet 1902

le rez-de-chaussée, le 1er, le 2e et le 4e étage de la maison Wyse, rue Grimoux, occupée actuellement par l'Ecole ménagère

Conditions spécialement avantageuses pour la première année.

S'adresser à **Mlle Clément,** Avenue de la gare 35, **Fribourg.** H1074F 867

A VENDRE

à Fribourg, pour cause de partage, un **café-brasserie** avec jardin et jeu de quilles. Situation unique, dans un quartier d'avenir. Peu de reprise et facilités de paiement.

S'adresser, *par écrit,* à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1015F 863

Une bonne et robuste

FILLE

catholique, sachant faire la cuisine

est demandée

pour un petit ménage de Porrentruy. Bon gage. Envoyer photographie av. certificats, à l'agence Haasenstein et Vogler, à Porrentruy, sous chiffres H778P. 821

ATTENTION!

AU PARADIS DES DAMES

FRIBOURG Place de l'Hôtel-de-Ville FRIBOURG

Connu pour vendre meilleur marché

que partout ailleurs

ATTENTION!

Grand choix de tissus pour ROBES, haute nouveauté.
Assortiment extraordinaire en soieries, derniers genres.
Draperies pour hommes et jeunes gens.

Toilerie. Lingerie. Rideaux et beaucoup d'autres articles. 744 412

L'Ecole de Hauterive

demande un jardinier.

S'adresser à l'Economat. H1095F 878-525

Une jeune fille

sérieuse, sachant faire une bonne cuisine bourgeoise, est demandée pour une famille catholique de Bienne. H1116F 899

S'adresser à **Mme Missbach,** Café de l'Aigle, **Bienne.**

A vendre à Fribourg

un café brasserie bien achalandé ; conditions avantageuses de paiement ; peu de reprise de marchandise, entrée immédiate. S'adr. à **Ern. Genoud,** rue de Lausanne 61, **Fribourg.** 153

A VENDRE

à Fribourg, dans une des rues les plus fréquentées

café-brasserie

bien achalandé. Salle de Sociétés. S'adresser à M. Alph. Bourgknecht, not., à Fribourg. 907

A VENDRE

500 kilos fil de fer usagé

S'adresser au **chef des téléphones, à Fribourg.** 906

Un jeune homme

sérieux, instruit, de 22 ans, connaissant l'allemand, le français, un peu l'italien et la comptabilité, cherche place dans un bureau, maison de commerce ou autre emploi analogue.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1130F 935

Une maison de commerce du Jura bernois demande un

employé

ET UN

apprenti

A la même adresse, on demande une

JEUNE FILLE

au courant des travaux du ménage.

Adresser offres, sous H715P, à l'agence Haasenstein et Vogler, à Porrentruy. 773

A LOUER

près Bellevue, un appartement de 3 chambres et cuisine, avec grand jardin.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* à *Fribourg,* sous H1075F. 873

Volontaire

On demande, dans une excellente famille de Küssnacht (lac des Quatre-Cantons) une bonne et brave fille comme aide ménagère. — Bons soins et occasion d'apprendre l'allemand. 866

S'adres. à **M. Zénod Fassbind,** confiseur, **Fribourg.**

A louer

à partir du 25 avril, au 3e étage, rue de la Préfecture 207, **joli appartement,** situé au soleil, avec vue sur la campagne.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H1072F. 865

VINS VAUDOIS

Chez **Louis GOY**

Successeur de P. Grandchamp

Ancienne maison hoirs Cuénod

CORSIER-S.-VEVEY

Grand choix de vins de Corsier, Corseaux et Vevey, 1re qualité, 1898, 1899 et 1900.

Dézaley 1900 et 1901.

Bons vins nouveaux.

Vins en bouteilles.

Echantil. sur demande.

Conditions très avantageuses. H934L 655

Les succulents

Caramels Pectoraux Kaiser

Extrait de malt, forme ferme

Calment rapidement

toux, enrouements, catarrhes, engorgements

2470 certificats notariale ment vidimés, *prouvant* leur *efficacité reconnue et certaine.*

Refuser tout ce qui est offert à leur place !

Paquets à 30 et 50 cent., chez :

Pharmac. Boéchat et Bourgknecht, Fribourg ;

Porcelet, Estavayer ; 827

Barbezat, Payerne ;

Alb. Roulet et fils, La Sagne.